

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 29 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
 - Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue.
 - Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants.
 - Normes de santé publique respectées.
- Discussion à propos des produit ménager, désinfection.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 octobre 2020

Date

original signé par
Christine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 octobre 2020

Date